

# AVIS PUBLIC



## DÉMOLITION D'IMMEUBLE

**Avis public** est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** lors d'une séance publique du comité de démolition qui se tiendra le **11 novembre 2024 à 18h00**, le Comité doit statuer sur une demande de démolition conformément au *Règlement relatif à la démolition d'immeuble patrimonial* portant le numéro 23-833, pour la propriété sise au 1247, rang Saint-Antoine, connu sous le lot 6 091 077 du cadastre du Québec;
- **Que** la présente demande vise à permettre la démolition d'une partie d'une grange vétuste conformément aux dispositions de la réglementation municipale d'urbanisme et de reniveler le terrain;
- **Que** toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière-trésorière de la Municipalité.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,  
le 23 octobre 2024.

Avis numéro : 2024-48

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Marie-Noël Duclos, greffière adjointe de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Garage municipal (4070, avenue Royale)
4. Site web de la Municipalité

le 23 octobre 2024, entre 8 heures et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat,  
le 23 octobre 2024.



---

Marie-Noël Duclos  
Greffière adjointe